

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 Avril 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*, M. Jean-Pierre CAUQUOZ

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Vincent HUMBERT

Date d'affichage : 28 AVR. 2022

OBJET : CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN TARIFICATION 2022 (ABROGE LA DELIBERATION N°2022-34)

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 28 AVR. 2022

2022-41 PISCINE/ CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN TARIFICATION 2022 (AE) ID : 074-247400112-20220426-D_2022_41-DE

CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN

TARIFICATION 2022

(ABROGE LA DELIBERATION N°2022-34)

Monsieur le Président expose que suite aux remarques effectuées lors du précédent Conseil Communautaire, il est proposé de modifier comme suit les tarifs qui seront appliqués pour la saison 2022 au Centre Nautique de l'Espace Bernard Pellarin dans le tableau ci-dessous :

Les modifications effectuées ont été surlignées en jaune.

Tarification applicable saison 2022 :

ENTREES UNIQUES	Tarifs
Enfant de 0 à 5 ans	gratuit
Enfant de 6 à 17 ans	4 €
Plein tarif adulte	6,00 €
Tarif réduit *	4,00 €
Tarif à partir de 16h30 du lundi au vendredi uniquement	4,00 €
"Pass famille" (2 adultes et 3 enfants payants)	20,00 €
CARTES FREQUENCES	
Support magnétique rechargeable	4,00 €
Forfait mensuel adulte et enfant (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) valable 30 jours calendaire ***	40,00 €
Forfait saison enfant résidant sur le territoire de la CCPC - sur présentation d'un justificatif de domicile (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) ***	50,00 €
Forfait saison adulte résidant sur le territoire de la CCPC - sur présentation d'un justificatif de domicile (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) ***	60,00 €
ENTREES GROUPES	
Colonie ou groupe assimilé (par participant, enfant et encadrant) – sur réservation uniquement	4,00 €
Ecoles extérieures à la CCPC (pour 8 séances)	600 € soit 75 € par cours
Test de natation par enfant	5,00 €
LOCATION LIGNES D'EAU – Associations	
Location d'une ligne d'eau de 25m	15,00 €/ heure
Location d'une ligne d'eau de 50m	30,00 € / heure
DIVERS	
Couche pour un enfant de moins de 3 ans (tarif unitaire)	1,00 €
Masque jetable (à l'unité)	0,50 €
Brassards enfant	5 €
Crème solaire	10 €
Location Parasol à la journée	5 €
Frais de re-création de forfait saison (enfant ou adulte)	15,00 € (+ 4,00 €)
ANIMATIONS	
Location 2 jeux de boule (en caisse ; avec caution)	5,00 € forfait 2h
Location ballon de volley/basket (en caisse ; avec caution)	5,00 € forfait 2h
ACTIVITES	

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 28 AVR. 2022

ID : 074-247400112-20220426-D_2022_41-DE

NATATION ADULTES (crédits cours utilisable un mois de date à date)	
1 cours de 1h	15,00 €
Stages adultes* 3 cours **	40,00 €
NATATION ENFANTS (stages de 30 min. sur 5 jours consécutifs L,M,M,J,V)	
Stage 5 cours (avec goûter bio le vendredi si les conditions sanitaires le permettent)	55,00 €
Stage 10 cours	95,00 €
Stage 3 cours (29, 30 et 31 août 2022)	33,00 €
AQUAGYM (cours à la carte de 45 min valables tout l'été)	
1 séance	12,00 €
10 séances**	80,00 €
Abonnement illimité individuel (valable tout l'été) ***	120,00 €
AQUABIKE (cours de 45 min valables tout l'été)	
1 séance	12,00 €
5 séances**	55,00 €
10 séances**	100,00 €

* Tarifs réduits :

- étudiants de 18 à 25 ans (sur présentation de la carte étudiant de l'année en cours),
- séniors à partir de 65 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- chômeurs (sur présentation de justificatifs de l'année en vigueur),
- personnes handicapées.
- Adhérents aux Comités d'entreprises ayant signé une convention de partenariat avec la CCPC, sur présentation de la carte d'adhérent nominative de l'année en cours.

**Séance(s) reportable(s) à l'année suivante en cas de séances non utilisées sur l'année en cours

Si les mesures sanitaires strictes venaient à être imposées avant l'ouverture de la piscine, comme :

- l'application de plusieurs créneaux en journée, limitant le temps d'accès aux bassins aux usagers,
- et / ou la mise en place d'une jauge entraînant une Fréquentation Maximum Instantanée (FMI) inférieure à 500.

Les tarifs forfaitaires/abonnement marqués par « *** » seront alors supprimés de la grille tarifaire, puisque nous ne serons pas en mesure de donner un accès illimité aux utilisateurs.

Gratuité :

- Pour les accompagnateurs d'une personne en situation de handicap et titulaire d'une carte d'invalidité en cours de validité au taux de 80% minimum portant la mention « tierce personne »
- Pour les accompagnants et encadrants des élèves des écoles extérieures à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette tarification du Centre nautique espace Bernard Pellarin pour la saison 2022.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'abroger la délibération du 22 mars 2022 n°2022-34 portant sur les tarifs pour l'accès au Centre Nautique Bernard Pellarin
- ➔ **APPROUVE** les tarifs du Centre nautique espace Bernard Pellarin proposés ci-dessus par Monsieur le Président pour la saison 2022
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

